

parmi lesquelles il convient de citer la *Revue Universelle des Mines* et le *Recueil des Travaux chimiques des Pays-Bas et de Belgique*. A l'occasion de sa retraite, il fut, de la part de ses élèves et de ses anciens élèves, l'objet d'une touchante manifestation, qui montre en quelle estime le professeur était tenu par ses disciples.

Le départ de Krutwig coïncide à peu près avec mon entrée à l'Université. Aussi ne l'ai-je guère connu personnellement. Mais vingt plus tard, à l'occasion de la fondation de l'Association des Amis de l'Université de Liège, j'entrai avec lui en relations épistolaires. Dès qu'il apprit, en effet, la création de cette Association, Krutwig tint à en faire partie et dans la correspondance que nous échangeâmes par la suite apparaissait le très vif intérêt qu'il continuait à porter, et à l'Université où il avait enseigné, et à la science qu'il avait brillamment pratiquée.

Lorsque Krutwig arriva à Liège, les laboratoires étaient quasi inexistantes : ils étaient considérés comme des accessoires de très contestable valeur pédagogique, contraste frappant avec ce qu'il avait vu à l'Université de Bonn, où, au contraire, dès cette époque, les étudiants avaient à leur disposition de vastes locaux bien outillés. Krutwig a fait partie de ce groupe de nos professeurs, qui ont rénové chez nous l'enseignement pratique des sciences naturelles : il s'est ainsi créé des titres impérissables à la reconnaissance de l'Université de Liège.

Je prie son fils, M. l'avocat Krutwig, ainsi que sa famille, d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

* * *

Ferdinand Cornesse a fait à l'Université de Liège de brillantes études, obtenant le 27 juillet 1891 le diplôme de docteur en droit avec grande distinction et le 14 juillet 1892 celui de candidat notaire avec la plus grande distinction. Dès janvier 1894, moins de deux ans par conséquent après sa sortie de

L'Université, Cornesse, jeune avocat âgé de 24 ans, était chargé de remplacer le professeur Galopin dans le cours d'applications des matières comprises sous les n^o 4 à 9 de la loi de 1890-1891 sur la collation des grades académiques et de rédaction d'actes sur ces matières. Par arrêté royal du 17 octobre 1898, il fut définitivement chargé de cet enseignement. Il resta en fonctions jusqu'au 19 octobre 1925, accomplissant une carrière universitaire de plus de trente années, et c'est sur sa demande qu'il fut admis à l'éméritat. Car Ferdinand Cornesse avait conquis au barreau une place si considérable que le temps lui manquait pour assumer à la fois les charges de l'avocat et celles du professeur.

Je ne puis parler de celui-ci d'expérience personnelle, mais j'ai rencontré chez ses anciens élèves la plus touchante unanimité dans l'expression d'une sincère gratitude mêlée d'une profonde admiration. Suivant de près l'évolution du droit civil, il faisait un cours qui complétait de la manière la plus heureuse celui de Galopin, dont il reconnaissait volontiers la maîtrise. Pour un homme aussi débordant de vitalité, la science du droit ne pouvait être une chose abstraite et théorique, mais bien une discipline bouillonnante de vie, toujours en mouvement et profondément humaine. Cornesse se promenait au milieu de ses élèves installés en cercle autour de lui, procédant par exemples, discutant les applications des lois, prenant l'un ou l'autre à partie pour chercher à soulever une controverse qui animât davantage son enseignement. Il faut, se plaisait-il à dire « faire vivre le droit », et dans ce but, il puisait dans sa grande expérience de praticien pour le plus grand profit de ceux qui l'écoutaient.

Après quelques unes de ces leçons, qui duraient parfois plusieurs heures sans que son activité se ralentit un moment, ses auditeurs étaient devenus ses amis. Et l'on peut ajouter que tous sont restés ses élèves leur vie durant ; ayant reçu l'empreinte ineffaçable de son enseignement si clair et si vivant, ils n'hésitaient pas, en présence d'une difficulté, à avoir recours à lui, certains qu'ils étaient de recevoir un aimable accueil et un conseil judicieux. Et n'est-ce pas là le plus bel éloge que

l'on puisse faire d'un professeur d'Université, d'avoir su créer parmi ses élèves une atmosphère persistante d'affection et de confiance ?

L'Université de Liège se devait de rendre un dernier hommage à l'un de ses serviteurs les plus fidèles et les plus méritants. Profondément touchée par sa disparition, elle s'associe respectueusement au deuil de Madame Cornesse et de sa famille et leur présente l'expression de sa profonde sympathie.

* * *

Parmi nos étudiants, nous avons à déplorer trois décès : ceux de **Jacques Koenig**, élève de la Faculté Technique ; d'**Edmond Vandeborne**, élève de la Faculté de Philosophie et Lettres et **Charles Welsch**, élève de la Faculté de Droit. Que les familles de ces jeunes gens veuillent bien accepter l'expression de nos sincères condoléances.

NOMINATIONS ET CHANGEMENTS D'ATTRIBUTIONS

Arrêtés royaux du 10 octobre 1932

Indépendamment de ses autres attributions, **M. A. Bricteux** fera le cours de linguistique générale près la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. Marcel Paquot, docteur en philosophie et lettres, ancien élève de l'École Normale supérieure de Paris, diplômé de l'École Pratique des Hautes Études de Paris (Sorbonne), est nommé chargé de cours et fera, dans la Faculté de Philosophie et Lettres, le cours de méthodologie spéciale de la langue française.

M. Léopold Levoux est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours d'histoire de la littérature belge de langue française.